

publié sur le site internet de la  
collectivité le 30/06/2023

RF  
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 30/06/2023  
ARDECHE007-200072007-DE\_2023\_69-DE

-----  
Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

### Séance du jeudi 29 juin 2023

**Membres  
en exercice** : 37

Date de la convocation : 23/06/2023

**Présents** : 28

*Le jeudi 29 juin 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,*

**Votants** :

32  
POUR : 29  
CONTRE : 1  
ABSTENTIONS : 2  
REFUS DE VOTE : 0

**Présents** : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LIHOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Magalie MOULIN  
**Représentés** : Sébastien BOURDELY par Thibault ROBERT, Sébastien PRADIER par Jacques GENEST, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Martine IMBERT  
**Absents** : Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Géraldine REYNAUD  
**Secrétaire de séance** : Michel LOUIS

#### **DE\_2023\_69 - Objet Avenant n°3 au marché 2022-01 Construction du siège de la Cdc – lot 11 VRD**

*Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R2194-2 et R2194-3,  
Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux (...) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite des montants initiaux suivants : à partir de 90 000 € HT : après délibération du Conseil communautaire uniquement ».*

*Vu la délibération n°2022-40 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 attribuant les lots 1, 2, 8, 9, 10 et 11 du marché de travaux n°2022-01 Construction du siège de la Communauté de communes,*

*Vu la délibération n°2022-56 du Conseil communautaire en date du 8 septembre 2022 attribuant les lots 3, 4, 6 et 7 du marché de travaux précité,*

*Vu la délibération n°2022-62 du Conseil communautaire en date du 6 octobre 2022 attribuant le lot 5 du marché de travaux précité,*

*Vu la délibération n°2022-82 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 approuvant l'avenant n°1 au marché n°2022-01 relatif au lot 7 et portant le montant du marché à 722 095.36 € HT,*

*Vu la délibération n°2023-49 du Conseil communautaire en date du 25 mai 2023 approuvant l'avenant n°2 au marché n°2022-01 relatif au lot 9 et portant le montant du marché à 724 466.36 € HT,*

Considérant que la Communauté de communes a un conclu le marché de travaux n°2022-01 pour la construction de son siège, composé de 11 lots dont le lot 11 VRD attribué à l'entreprise ROUSTANG TP pour un montant de 100 388.20 € HT.

Considérant que la Cdc ayant réhabilité l'ancienne fromagerie pour ses garages, les espaces extérieurs du siège différent du projet initial qui comprenait la construction de garages.

Considérant qu'il faut prévoir de l'enrobé et des bordures supplémentaires chiffrées à 3 315 € HT par l'entreprise ROUSTANG TP.

Considérant que trois candélabres et les fournitures afférentes ne seront pas posés par ladite entreprise, entraînant une moins-value de 5 160 € HT.

Il est proposé de conclure un avenant n°3 au marché n°2022-01 pour le lot 11 pour un montant de - 1 845 € HT (soit 1.8 % du montant initial du lot 11 représentant 0.25 % du montant actuel du marché global) portant le lot 11 VRD à 98 543.20 € HT, et, le marché global à 722 621.36 € HT.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** l'avenant n°1 au lot 11 VRD conclu avec l'entreprise ROUSTANG TP pour un montant de - 1 845 € HT portant le lot 11 à 98 543.20 € HT, et, valant avenant n°3 au marché n°2022-01 Construction du siège de la Cdc porté à 722 621.36 € HT.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 29 juin 2023,  
Le Président, Jacques GENEST

